

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 19 octobre 2016

– Point 1.a de l'ordre du jour –

Délibération 2016-01

Relative à l'adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration de Santé publique France

- Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 et suivants du CSP et notamment l'article R.1413-12 ;
- Vu les avis du Comité Technique du 26 juin et du 12 juillet 2016 ;

Le Conseil d'Administration de Santé publique France,

DECIDE

- Article 1** – d'adopter le règlement intérieur du Conseil d'Administration, fixé en annexe.
- Article 2** – le Président du Conseil d'Administration et le Directeur général de Santé publique France, chacun pour ce qui les concerne, est responsable de l'exécution de la présente délibération, qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Saint-Maurice, le 19 octobre 2016

Délibération rendue exécutoire
le : 7 novembre 2016

Signé
Lionel COLLET
Président du Conseil d'Administration